

REDUCTION

DE PLUS DE 50%

DE VOS DECHETS ORGANIQUES



SPECIALEMENT CONCUE POUR

LA GRANDE DISTRIBUTION

PEU ENCOMBRANTE, ELLE LIBERE VOS SURFACES

REDUIT VOS DECHETS EN VOLUME ET EN POIDS

GENERE DES ECONOMIES SUR VOTRE POSTE DECHETS



VOLUMES

POIDS

SURFACES



REDUCTION DE
2 A 9



VOS COUTS



REDUCTION DE
2 A 3

RESIDUS COMPACTES



EXUTOIRES DES RESIDUS PRODUITS

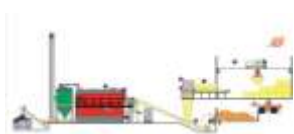
PRE-TRI

VALORISATION ENERGETIQUE

ETUDE EN COURS



METHANISATION



CHAUFFERIE



BIOCARBURANT



INCINERATION



C.E.T

Quelques pourcentages d'eau relevés dans les fruits et légumes

FRUITS				LEGUMES			
Nature	Poids total	Poids d'eau	%	Nature	Poids total	Poids d'eau	%
Pomme	138	116	84%	Haricot vert	35	32	93%
Banane	114	85	74%	Carotte	72	63	87%
Pamplemousse	123	112	91%	Concombre	52	50	96%
Pêche	87	76	88%	Salade	20	19	96%
Poire	166	139	84%	Pommes de terre	112	88	79%
Ananas	155	135	87%	Tomate	123	115	94%
Melon/Pastèque	160	146	92%	Radis	45	43	95%

Solutions apportées

- Les déchets provenant des rayons fruits et légumes, fleurs et plantes en pots, traiteur et plats cuisinés, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, viennoiserie et boucherie **sont broyés et compactés afin de réduire leur poids et volume.**
- Ce nouveau cycle permet aux producteurs de bio-déchets de **baiss**er de manière significative **leurs coûts d'élimination et de contribuer à la transition énergétique.**
- Une zone propre et dégagée en fin de mise en place des rayons grâce à **l'intégration du process BioCost dans la chaine d'évacuation de vos déchets.**
- Le broyage et compactage permet de **réduire vos coûts d'éliminations.**
- Dégagement d'odeurs limité.
- Suppression des jus résiduels sur l'espace déchets.
- **La réduction des taux de rotations d'évacuation de vos déchets.**

Ces actions vous permettent

- De réduire votre budget déchet.
- Un résultat global positif induisant, la réduction des gaz à effet de serre de la collecte. (Avantages empreinte carbone)

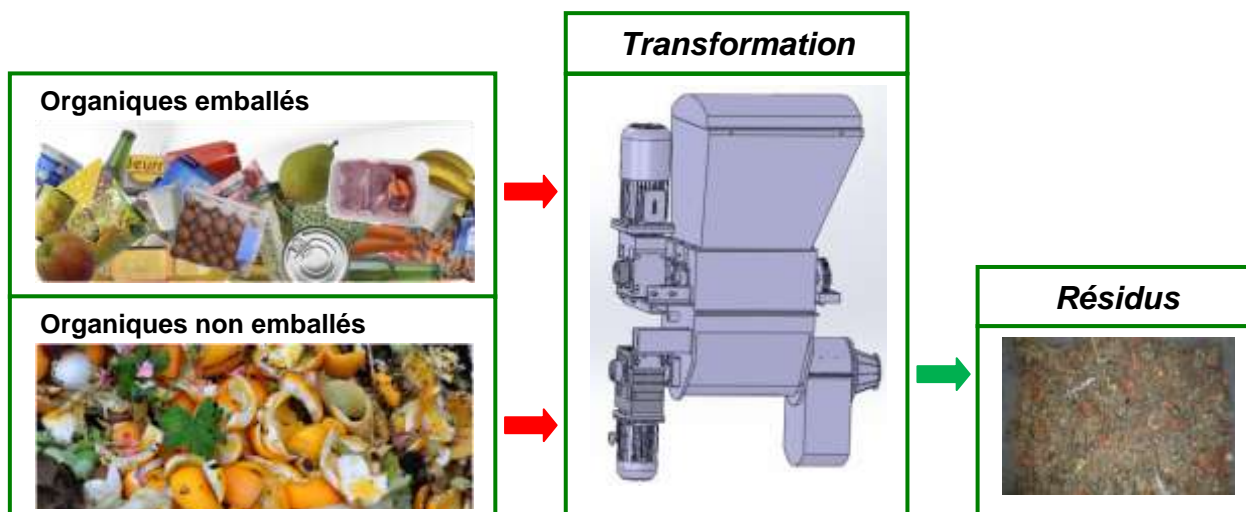
Ce nouveau procédé vous permettra d'être en conformité avec la circulaire du 10 janvier 2012 qui oblige les gros producteurs de bio-déchets à faire le tri à la source. Ces déchets rejoindront ensuite des centres de valorisation matières.

Etape de réduction des volumes de matières organiques sur site en vue de leur valorisation

Offre technique

Association d'un outil de broyage /déconditionnement à un pressage des matières

Une réduction de 50 à 95% des volumes et des poids des bio-déchets au moyen d'un outil spécifiquement étudié (broyage/extrusion mécanique) afin de réduire les coûts de séparation, de stockage, de transport et d'élimination ceci dans le but d'être en conformité avec la législation et de faire bénéficier nos clients de la notion d'attribution des enveloppes relatives à l'EMPREINTE CARBONE



- Les déchets organiques sont détournés de la filière classique d'élimination en vue d'être valorisés sous forme énergétique.
- Ces déchets proviennent des rayons fruits et légumes, fleurs et plantes en pots, traiteur et plats cuisinés, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, viennoiserie et boucherie.
- Ce nouveau cycle permet aux producteurs de bio déchets de baisser de manière significative leurs coûts d'élimination et de **contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi Grenelle II.**
 - Il permet également une zone propre et dégagée en fin de mise en place des rayons. (moins de poids, moins de volume = place libérée)
 - Dégagement d'odeurs limité/voir éliminé.
 - Suppression des jus résiduels sur l'espace déchets. (hygiène sanitaire)
 - Réduction des rotations de véhicule sur les zones de réception.
 - Optimisation du bilan CO2 de la collecte. (Avantages empreinte carbone)

Notre innovation

Une réduction des déchets par une solution simple et économique

Selon le type de déchets, le procédé **BioCost** va vous permettre de réduire les volumes et les poids de 50 à 95%. Véritable innovation multi-brevetée, la machine est une première dans le recyclage, de par sa taille et son poids (elle tient sur une palette). Elle va pouvoir être directement insérée dans votre flux d'évacuation des denrées périmées.

La technologie

BioCost est l'aboutissement de 3 ans de recherche et développement.

- Son broyeur auto-nettoyant a été spécifiquement étudié afin de déconditionner des bouteilles plastiques de tous types jusqu'à 8L, boîte de conserve de différentes tailles, filet de pommes de terre, etc. Le broyat obtenu permet la préparation de la seconde étape.
- En cas de blocage, un dispositif détecte et inverse la rotation des couteaux pour débarrasser le système, un auto-nettoyage des rotors est également assuré afin d'éliminer des fragments pouvant rester coincés.
- Les déchets ainsi réduits sont acheminés dans une zone de filtration permettant dans un premier temps l'extraction des liquides libres (eau, lait, yaourt etc.) avant d'être compressés pour en extraire les jus.
- En fin de compression, les matières solides sont expulsées et recueillies dans un contenant spécifique à l'entité.
- La machine dispose d'un bac de rétention des jus, géré par automate assurant le contrôle du niveau et évacue le surplus via une pompe.
- En fin de production, un cycle de nettoyage interne est réalisé afin de garder votre outil propre.

Les caractéristiques

- Capacité de la trémie : 100kg ou 120L par remplissage
- Temps de cycle entre deux remplissages : 30min
- Taux de réduction des volumes et des poids : de 50 à 95%
- Récupération des fluides dans un bac dédié
- Pompe pour évacuation des liquides
- Acheminement des déchets solides dans un bac
- Auto-régulation de la pression de compactage
- Ouverture du capot sécurisée
- Fonctionnement silencieux
- Cycle de rinçage automatisé
- Voyant multi-couleur indiquant l'état du process
- Coût de fonctionnement : environ 0.60 euros/heure
- Tension de service : 400V triphasé + T
- Livraison, installation et formation de votre personnel par nos techniciens.

Cadre réglementaire

Le Grenelle de l'environnement a mis en place une politique globale pour réduire les nuisances sanitaires et environnementales en imposant aux structures produisant des déchets organiques de s'occuper de leur traitement.

Découlant de l'article 204 de la loi Grenelle 2, le **décret du 11 juillet 2011** prévoit l'obligation de **collecte et traitement des déchets organiques chez les gros producteurs**, à partir du 1er janvier 2012, pour les quantités supérieures à 120 tonnes/an (80 tonnes en 2013, 40 en 2014, 20 en 2015 puis 10 en 2016). Il s'agit donc de détourner ce type de déchets des filières classiques de mise en centre d'enfouissement où d'incinération pour les orienter vers des valorisations de matières organiques.

- Notre dispositif de déconditionnement des emballages et d'extrusion mécanique des déchets organiques est la résultante de la mise en application de la Circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des bios déchets par les gros producteurs (art. L. 541-21-1 du code de l'environnement).



HATTENCOURT

Une machine à éliminer les déchets

Sébastien Rubigny vient d'être récompensé d'un prix Éclosia du Conseil départemental pour son déchiqueteur-compacteur de bio-déchets. Biocost, c'est son nom, a été imaginé, conçu et développé en un an.

« C'est à partir de l'idée d'un ami, qui continue à m'apporter des conseils, que j'ai construit cette machine », soutient le chef d'entreprise.

Il faut dire que l'entreprise RSI (Rubigny services-industries), qui existe depuis une dizaine d'années et qu'il dirige, est justement spécialisée dans la conception et la réalisation de machines spéciales, jusqu'à leur maintenance. D'autant qu'il a racheté son ancien fournisseur SMP (Société mécanique de précision) et qu'il peut désormais s'occuper de toutes les phases de fabrication des machines.



Sébastien Rubigny a mis un an pour mettre au point sa machine.

Le principe premier de Biocost est d'enlever l'eau contenue dans les bio-déchets, ceux provenant essen-

tiellement de la nourriture et qui contiennent entre 50 % et 90 % d'eau. Après compactage, on obtient de pe-

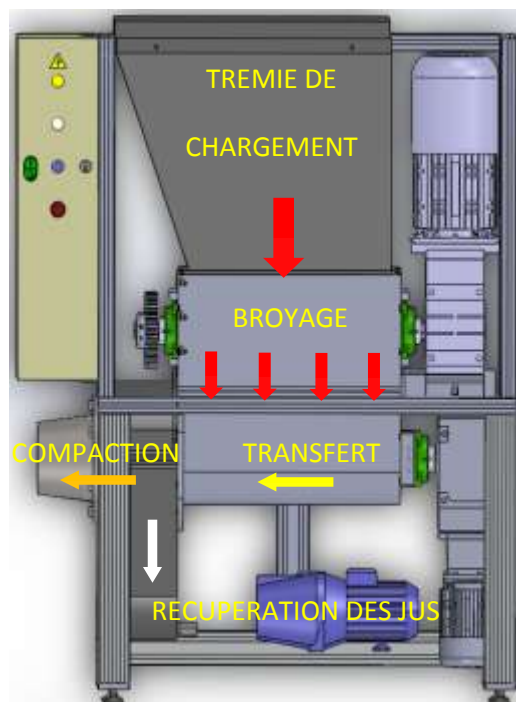
tits paquets de forme ronde.

« Biocost est une machine qui fonctionne à l'électricité et qui occupe peu d'espace. Elle peut tenir sur une palette standard et peut donc être déplacée facilement, affirme Sébastien Rubigny. Elle est destinée aux grandes surfaces, qui ont beaucoup de déchets de ce genre à éliminer et qui ont l'obligation de s'occuper de leur traitement. Pour l'heure, elles travaillent avec des entreprises spécialisées, qui leur facturent l'enlèvement au poids. »

Il ajoute : « Avec notre machine, ils paieront beaucoup moins et, par la suite, ils pourront même gagner de l'argent, lorsque les centres de méthanisation seront généralisés, ils pourront alors leur vendre ce combustible. »

NOTRE PROCESS

(Brevet N° FR1652444)



OCCUPATION AU SOL

Longueur : 1400 mm

Largeur : 650 mm

Hauteur : 1600 mm

Surface au sol : 0.91 m²

